



Siège: M^e Charles Freléchoux, Case postale 1273, 2900 Porrentruy 1

Président: Pierre Petignat, La Violette 13, 2517 Diesse, tél. 079 437 35 63, pierre.petignat@gmail.com

Président d'honneur: José Ribeaud, Berlin

Secrétaire: Fabienne Paratte, Chardonnerets 3, 2345 Les Breuleux, tél. 032 954 14 23, fabienne.paratte@bluewin.ch

Banque: Banque Raiffeisen Ajoie, 2900 Porrentruy, CCP 25-7895-8, Clearing 80027, IBAN CH21 8002 7000 0029 9776 1

www.avenir-madagascar.ch

« Ny olona no harena »

« Les hommes sont la vraie richesse »

Proverbe malgache

Rapport d'activités 2016 de la Fondation Avenir Madagascar

L'Ecole Supérieure Spécialisée du Vakinankaratra (ESSVA), la radio diocésaine (Radio Haja) à Antsirabe et le site de la forêt primaire Antenina sont les projets phares de la Fondation Avenir Madagascar (FAM) soutenus durant l'année 2016.

Vie de la Fondation en 2016

La FAM a tenu 2 séances en 2016 : en mars et novembre.

Assemblée générale du 21 mars 2016

Le rapport annuel FAM 2015 préparé par le Président Pierre Petignat est approuvé à l'unanimité.

Les comptes de l'exercice 2015 et le rapport de l'organe de révision, avec récapitulatif des comptes d'exploitation, sont présentés par Me Charles Freléchoux, trésorier de la Fondation. Il ressort en particulier du compte d'exploitation que la Fondation a reçu CHF 61'943.36 de dons et de produits divers en 2015. Les charges se répartissent principalement entre CHF 52'878.51 de prestations faites à Madagascar et CHF 3'600.- de frais. Les réserves comptables pour les prestations futures de la Fondation s'élèvent à CHF 206'800.-. La situation financière de la fondation est saine.

Les membres de la Fondation approuvent à l'unanimité les comptes 2015, ainsi que le rapport de l'organe de révision et donnent décharge au trésorier pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2015. Le rapport de l'organe de révision sera envoyé par les soins du trésorier à la Confédération, en tant qu'organe de surveillance de la Fondation. Un grand merci à Charles pour son grand et efficace travail. Une lettre de remerciement sera envoyée à la Fiduciaire.

Le Conseil de la Fondation est complété, suite au décès de sa secrétaire Clara Blanc. Le Conseil accepte la nomination de :

Madame **Fabienne Marie Paratte** née Wermeille, née le 25 février 1962, originaire de Muriaux / JU, domiciliée à 2345 Les Breuleux / JU, Rue des Chardonnerets 3, comme membre et secrétaire du Conseil de Fondation, avec signature collective à deux avec le président ou le vice-président ;

Par ailleurs et en vue de compléter la composition du Conseil de Fondation, le Président propose également la nomination de deux nouveaux membres. En conséquence, le Conseil de Fondation nomme :

- Madame **Rinantsoa Wiedmer** née Razafiarison, née le 31 janvier 1980, originaire de Langnau im Emmental / BE, domiciliée à 3176 Neuenegg / BE, Brambergstrasse 30A, comme membre du Conseil de Fondation, sans droit de signature ;
- Monsieur **Marc Olivier Thiébaud**, né le 25 janvier 1953, originaire de Brot-Dessous / NE, domicilié à 2012 Colombier / NE, Rue du Collège 8, comme membre du Conseil de Fondation, sans droit de signature ;

Les membres de la fondation passent en revue les différents projets malgaches (voir ci-après).

Le Président se rend à Madagascar en mars et rencontrera l'Entreprise Engemia pour trouver un terrain d'entente concernant le dossier des bâtiments LOC. Il est chargé par le Conseil de négocier la cessation de poursuites contre l'ESSVA en échange d'un montant de 30'000 € pour solde de tout compte.

Séance du 15 novembre 2016

Le vice-président Jean-Claude Verdon ainsi que Rina Widmer se sont rendus à Madagascar en automne et font leur rapport de visite.

Jean-Claude Verdon rapporte le projet de construction d'un barrage hydro-électrique dans la région d'Antenina par une entreprise française. Ce projet remet en question le développement de notre projet d'écologie ainsi que la reforestation dans cette région. Il tentera d'obtenir des informations plus précises quant aux conséquences de cette construction dans la région auprès du Groupe Eiffage qui a obtenu les autorisations gouvernementales. Les autres projets de développement agricole ne sont pas en danger car se trouvant en dehors du périmètre du lac de retenue du barrage.

Rina Widmer a visité plus particulièrement la radio HAJA et a eu un entretien avec le personnel de la radio. Elle constate quelques manques importants dans la maîtrise du français par le personnel de la radio, mais constate également une forte motivation de tous les partenaires.

Nos projets

ESSVA

- L'Ecole supérieure spécialisée du Vakinankaratra accueille en cette année académique 2016/2017, environ 700 étudiants contre 547 l'année précédente.
- Une cinquantaine d'étudiants sont boursiers de la Fondation sœur allemande (Zukunft Madagaskar). La FAM apporte une aide sociale pour 35 étudiants, pour leur transport, leur nourriture et leur logement.
- Le rectorat fonctionne bien et les demandes d'aide financière de plus de 27'000 CHF ont été accordées cette année par la FAM. Il s'agit notamment de couvrir certains investissements importants (toitures, onduleur, etc).
- Le dossier LOC a trouvé une première étape de résolution par la négociation entre l'Entreprise Engemia et le président de la FAM en collaboration avec le rectorat de l'ESSVA. Contre paiement de 30'000 € pour solde de tout compte l'entreprise Engemia renonce à ses prétentions sur les bâtiments pas encore finis. Un acte notarié est rédigé et validé par le tribunal malgache entre l'entreprise et l'ESSVA en date du 1^{er} avril 2016. La convention permet à l'ESSVA de disposer des bâtiments à sa guise et de poursuivre les finitions. La FAM s'engage auprès de l'ESSVA pour assurer le financement des finitions des deux bâtiments. Une étude est menée sur place par le vice-président de la FAM pour confirmer la solidité des infrastructures portantes des bâtiments. Il apparaît que les dalles sont beaucoup trop fines et les risques d'effondrement sont trop importants. Dès lors la démolition partielle est impérative pour éviter tout danger. Par ailleurs la pose de toits est décidée afin qu'elle soit terminée avant la saison des pluies. En Suisse, plusieurs séances de travail ont eu lieu entre le vice-président de la FAM, Jacques Petignat, ingénieur civile, François Keller, ingénieur et le président de la FAM. Le but de ces rencontres est de prévoir la reconstruction des bâtiments dans les meilleures conditions, avec des normes adaptées à l'utilisation prévue des locaux.
- Pour le forage du puits, la décision est prise par le conseil de la FAM. Le creusage sera fait durant la saison sèche 2017, en lien avec les travaux de réhabilitation des bâtiments LOC. Bernard S s'occupe du dossier.

Investissements pour l'ESSVA en 2016

Liquidation dossier LOC, pour solde de tout compte :	€ 30'000.-	CHF	31'943.-
ESSVA, soutien global (fonctionnement / investissements)		CHF	21'600.-
ESSVA, investissements		CHF	2'100.-
ESSVA, bourses (aide sociale)		CHF	4'000.-
Total :		CHF	59'643.-

Radio Haja

- Les comptes mensuels nous parviennent régulièrement. La situation financière est saine et un soutien financier n'est pas nécessaire pour le moment. Radio Haja arrive à couvrir son budget de fonctionnement. Les charges de fonctionnement sont couvertes par les recettes.
- La FAM accepte de soutenir le projet d'installer un système éolien combiné avec des panneaux solaires pour le fonctionnement de l'antenne à Karatra et éviter les pannes de courant. Le versement sera fait début 2017.
- Le renforcement d'antennes sur le site de la radio est accepté par la FAM et l'envoi est opéré par une entreprise française pour un coût total de 1'765.- en septembre.

Antenina

Situation générale

Jean-Claude Verdon confirme que le projet continue dans 3 villages et la participation des villageois est toujours plus nombreuse et encourageante.

La collaboration avec Tahina - nouveau responsable malgache du projet – se poursuit. Tahina, ingénieur agronome, est entreprenant, dynamique et a un excellent contact avec la population locale. Il envoie régulièrement des rapports à JCV et fait des visites régulières sur place. La collaboration avec Olivier Mauron, avec qui un accord a été signé, paraît efficace.

Pour la poursuite du projet Tahina propose de poursuivre et mieux cibler les formations dans les 3 villages où le projet a commencé (Antenina - Befotaka - Fisoronana).

Les formations en compostage et engrais biologique et élevage des lapins ont eu lieu et ont rencontré un grand succès auprès des paysans.

Les pépinières continuent normalement, en vue de la reforestation.

6 expéditions ont eu lieu en 2016 sur le terrain.

Un problème important se pose pour la suite du projet Antenina : il est prévu la construction d'un barrage hydro-électrique sur l'Onive en aval du fokatana de Belanitra. Ce projet mené par la compagnie française Eiffage remet en question notre investissement sur le site. L'écolodge ne sera pas construit sur le lieu prévu car il serait englouti par les eaux. Par ailleurs l'école secondaire, financée par la FAM risque bien de devoir être déplacée. Le vice-président, responsable de ce projet, se renseignera auprès des instances de décision et auprès de l'entreprise pour envisager un dédommagement des populations locales et une compensation. Ce dossier est à suivre de près.

Pour les reste des travaux dans les autres fokatana, cela ne pose pas de problème.

Investissements pour Antenina

Pour les descentes sur terrain, paiement des frais d'achat de matériel et salaire de Tahina :	Total	CHF 2'350.-
---	-------	-------------

Prison

Sœurs de l'Evangile

- Les travaux de consolidation des marmites de la cuisine ont été effectué sous la responsabilité d'Olivier Mauron.

La communication

- Le bulletin d'information « **Vaovao** » a été envoyé deux fois dans l'année à nos sympathisants et donateurs : l'une en juin avec comme thème principale la radio HAJA et l'autre en novembre axé sur la participation de l'ESSVA aux Assises de la presse francophone à Antsirabe.
- Le site internet de la FAM (www.avenir-madagascar.ch) est toujours en chantier et Marc Thiébaud fera le nécessaire pour qu'il soit pleinement opérationnel courant 2017.

Sponsoring

- La recherche de nouveaux sponsors doit continuer. Pour ceci il faut avoir des dossiers avec des objectifs clairs pour un soutien ou un projet.
- Un dossier spécial sera préparé par Yves Petignat, journaliste, pour financer la finition des bâtiments LOC.
- Le Président Pierre Petignat, la secrétaire Fabienne Paratte et Bernard Schindler ont participé à CIP solidaire le 22 mai à Tramelan.

Relations

- La FAM a été représentée à l'assemblée annuelle de la **FICD** par Bernard Schindler. Pierre Petignat a été nommé au comité de la FICD.
- Une séance de **PROMAD** a eu lieu en mai à Berne, Pierre Petignat. et Bernard Schindler ont représenté la FAM.
- Les bulletins d'informations de ces organismes sont transmis régulièrement à tous les membres de la FAM.

Conseil de la Fondation

Au 31 décembre 2016, le Conseil de la Fondation Avenir Madagascar est composé ainsi :

Pierre PETIGNAT	Diesse (BE), président
Jean-Claude VERDON	Givisiez (FR), vice-président
Fabienne PARATTE	Les Breuleux (JU), secrétaire
Karen EARL-ERPELDING	Lutry (VD), membre
Bernard SCHINDLER	Diesse (BE), membre
Franz STADELMANN	Schachen (LU), membre
Marc THIEBAUD	Colombier (NE), membre
Rinantsoa WIEDMER	Neuenegg (BE), membre
Urs ZISWILER	Zurich (ZH), membre
Fr. Jean-Claude CHRISTE	Paris (France)

et le trésorier, non membre, est Me Charles FRELÉCHOUX, notaire, Porrentruy.

Ce rapport des activités de la FAM a été approuvé par le Conseil de la Fondation lors de sa séance à Berne le 21 mars 2017.

Pour la Fondation Avenir Madagascar :

Le président : Pierre Petignat

Le vice-président : Jean-Claude Verdon